

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Vous pouvez trouver des infos utiles pour votre grossesse sur le site des 1000 premiers jours:  
<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>



Je suis domiciliée dans **la Drôme** et je souhaite bénéficier d'un accompagnement par un RÉPAP, durant ma grossesse et les trois mois suivants ?

J'ai besoin d'informations supplémentaires sur ce projet ?

J'en parle avec mon médecin traitant ou le professionnel de santé qui suit ma grossesse.

Je peux également contacter les responsables du projet :

- par mail à [repap@ch-valence.fr](mailto:repap@ch-valence.fr)
- par téléphone au **06 60 25 36 42**

Un accompagnement  
personnalisé pour  
bien vivre ma  
grossesse et l'arrivée  
de mon bébé :

Mon « Référent  
Parcours  
Périnatalité »  
(RÉPAP)

# Le RÉPAP, un professionnel à mes côtés pendant et après ma grossesse

## Qui est le RÉPAP et à quoi sert-il ?

Le RÉPAP est un professionnel que je choisis et qui est chargé de m'accompagner pendant ma grossesse et les 3 premiers mois de mon bébé.

Il travaille en lien avec les autres professionnels qui suivent ma grossesse (sage-femme, médecin généraliste, gynécologue...). Il peut même être l'un d'entre eux, s'il le souhaite.

Son accompagnement complète mon suivi médical: mon RÉPAP est là pour me guider dans mon parcours, répondre à mes questions ou encore me conseiller.

## Comment le RÉPAP va-t-il m'accompagner ?

Je rencontrerai mon RÉPAP lors de 4 entretiens (2 pendant ma grossesse et 2 après l'accouchement) qui seront l'occasion de :

- Parler des sujets qui sont importants pour moi ;
- Poser des questions sur les étapes de mon parcours pendant la grossesse et après la naissance de mon bébé ;
- Lui parler de mes difficultés et recevoir de l'aide si nécessaire.

En plus de ces entretiens, mon RÉPAP sera disponible au téléphone pendant tout le suivi en cas de besoin.

## Comment choisir mon RÉPAP ?

- Je peux choisir un professionnel que je connais déjà et en qui j'ai confiance, s'il est volontaire pour être un RÉPAP.
- Je peux aussi choisir mon RÉPAP parmi les autres professionnels identifiés comme volontaires sur mon territoire

## Est-ce que je dois payer ou m'engager à quelque chose ?

- Non l'accompagnement est gratuit et entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie. Ce projet est porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
- Je suis libre de demander à tout moment la fin de mon suivi par un RÉPAP, en le prévenant.
- À noter que si je déménage hors du territoire mon suivi s'arrêtera automatiquement au moment de mon départ. Je dois donc en informer mon RÉPAP.

